



Cinquième vague : nouveau coup dur pour les professionnels du spectacle vivant !

Paris, le 23 décembre 2021

Après la difficile reprise de l'activité l'été dernier dans le spectacle vivant, le durcissement des conditions sanitaires liées à la cinquième vague de la Covid entraîne déjà de grandes difficultés pour le secteur. Les annulations de tournées internationales et nationales dans le secteur privé du spectacle vivant, et de spectacles en général, se multiplient. Pour les personnels techniques intermittents du spectacle, ces annulations ont des conséquences désastreuses et suscitent de fortes inquiétudes pour l'avenir. Outre le fait que les contrats de travail et engagements, ne seront pas honorés dans la plupart des cas, combien d'intermittents du spectacle parviendront cette année à réaliser leur 507 h de travail requis pour pouvoir prétendre au régime spécifique d'assurance chômage ?

Le gouvernement a pris des mesures l'été dernier pour prolonger sous conditions, les droits à l'assurance chômage des intermittents jusqu'au 31 décembre prochain. Ces mesures, compte tenu de la situation actuelle et des restrictions sanitaires supplémentaires attendues, ne sont manifestement plus suffisantes.

Le gouvernement doit prendre la mesure de ce qui se joue ici ! Le risque de désinsertion professionnelle pour nos professions est bien réel. Celles et ceux qui rencontrent le plus de difficultés depuis deux années de crise quittent le métier. Sans perspective professionnelle, les « jeunes », eux, n'accèdent plus à nos métiers. Nous ne nous résignons pas de cette situation !

Le SYNPTAC CGT appelle la ministre de la Culture à réagir et à réunir d'urgence un Conseil National des Professions du Spectacle (CNPS) pour discuter d'une feuille de route claire répondant notamment aux enjeux suivants :

- La nouvelle prolongation des droits à l'assurance chômage des intermittents du spectacle ;
- Le maintien des droits de sécurité sociale et de prévoyance des intermittents du spectacle pour l'année à venir, ainsi que de l'accès à tous les droits sociaux ;
- La mise-en-œuvre de dispositifs permettant de financer des formations, notamment longues, pour que les professionnels du secteur puissent acquérir de nouvelles qualifications professionnelles dans cette période où l'emploi est « dégradé ».
- Le redéploiement de dispositifs d'aides à l'emploi direct dans le secteur, adaptés à la période et aux pratiques professionnels, permettant de booster l'emploi dans la période, avec une attention particulière portée sur l'insertion des jeunes professionnels.

Si de nouvelles contraintes sanitaires venaient à conduire à la fermeture de nos maisons, comme cela a été le cas avec le confinement ou les couvre-feu, le SYNPTAC CGT souhaite que les mesures d'activité partielle mises-en-place tendent au maintien des salaires et des droits sociaux. Après deux années de crise, les permanents du spectacle se sont également paupérisés, les engagements du Président de la République relatif au « quoi qu'il en coûte » doivent se traduire en actes pour l'ensemble de la profession !

Notre feuille de route est simple. Dès la rentrée, et en parallèle de la mobilisation interprofessionnelle sur l'augmentation des salaires qui aura lieu le **27 janvier** prochain, le SYNPTAC CGT appellera à des actions et des mobilisations pour que personne ne soit laissé au bord de la route lors de cette nouvelle vague épidémique.